

Comment réduire ma consommation d'énergie ?

Quelle est la procédure de dépôt de permis de construire ?

Quelles aides pour réaliser mes travaux d'amélioration ?



La CARL, ses communes et partenaires répondent à toutes vos interrogations sur l'habitat une fois par mois, ou plus près de chez vous avec des informations et conseils sur :

- la maîtrise de la consommation en énergie par l'épave RECHERCHER
- l'amélioration de l'habitat résidentiel par l'accompagnement des travaux avec SCORREBAT, SES SOUS-MAIRIES LOGEMENT
- la construction, la rénovation et les équipements soutenus avec le CAUE
- les aspects juridiques du logement (contrat d'achat ou de location, indivision, investissement, épave) avec l'ADIL
- la demande en logement social et le signalement de logement indigne avec les CCAS
- le droit de l'urbanisme, la constructibilité d'un terrain et les procédures de dépôt de permis avec les services urbanisme des communes

AUTRE

La CARL mutualise les permanences de l'habitat

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant et ses communes membres accompagnent les habitants dans leurs projets logement avec la mise en place de permanences de l'habitat à partir du vendredi 07 février 2020.

Published on 24 March 2020

Pour améliorer le parcours des demandeurs et le recours aux dispositifs d'aide, la Riviera du Levant et ses communes se sont associées au CAUE, à l'ADIL, à l'Espace Info-énergie et aux opérateurs de l'amélioration de l'habitat pour répondre en un lieu, une fois par mois aux interrogations des habitants du territoire qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs, locataires ou investisseurs. Les représentants des partenaires accompagnés des services urbanismes et du CCAS des communes se retrouveront dans un lieu unique pour accompagner en toute neutralité et intimité.

Des permanences de l'habitat gratuites et mensuelles

Afin d'assurer l'accès à tous les habitants du territoire de la Riviera du Levant, les permanences de l'habitat se tiendront chaque mois dans l'une des communes de la CARL.

Plusieurs thématiques seront proposées dans des espaces distincts dédiés :

- › aux informations et à l'accompagnement pour la maîtrise de la demande en énergie,
- › aux accompagnements pour l'amélioration de l'habitat avec informations relatives aux financements des travaux d'amélioration de l'habitat
- › aux conseils pour la construction ou la rénovation avec le CAUE
- › aux aspects juridiques du logement avec l'ADIL ; contrat d'achat ou de location, indivision, investissement,
- › aux informations sur la demande en logement social, l'accompagnement DALO et FSL, ou l'enregistrement de signalement de logement indigne avec les CCAS
- › et des précisions relatives au droit de l'urbanisme avec les communes.

Les permanences seront organisées selon le planning suivant :

- › Vendredi 7 février 2020 au Centre culturel de Sainte-Anne
- › Vendredi 6 mars 2020 à la salle de la Rotonde à Saint-François
- › Vendredi 3 avril 2020 à la salle des Fêtes de la Désirade
- › Vendredi 15 mai 2020 au Pôle administratif au Gosier
- › Vendredi 5 juin 2020 au Centre culturel de Sainte-Anne
- › Vendredi 3 juillet 2020 à la salle de la Rotonde à Saint-François
- › Vendredi 4 septembre 2020 à la salle des Fêtes de la Désirade
- › Vendredi 2 octobre 2020 au Pôle administratif au Gosier
- › Vendredi 6 novembre 2020 au Centre culturel de Sainte-Anne
- › Vendredi 4 décembre 2020 à la salle de la Rotonde à Saint-François
- › Vendredi 8 janvier 2021 à la salle des Fêtes de la Désirade.

